



Venez vous informer!

LIVRET D'ACCUEIL

De la CGT France Travail Nouvelle Aquitaine

La CGT France Travail Nouvelle Aquitaine crée ce livret d'accueil pour informer des agents sur leurs droits ainsi que sur les actions de la CGT.

Mail : syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr



Cher(e) collègue,

Bienvenue à France Travail 2024 !

Vous trouverez dans ce livret quelques éléments d'informations, concernant votre contrat, vos droits et la CGT.

La Confédération Générale du Travail existe depuis 1895, et a toujours été auprès des salariés pour la défense de leurs droits individuels et collectifs

Nouveau en **2024**, souvent vous vous posez des questions :

- À qui dois-je m'adresser ?
- Qui peut répondre à mes questions ?
- Et qui peut m'aider ?
- Qui peut me défendre ?

N'hésitez pas à poser vos questions, à exposer vos difficultés,

Quels que soient les sujets contactez-nous !

Vous n'êtes pas seul.e.

Travailler à France Travail

Edito	2
France Travail : Service Public	3
Votre prise de poste	4-5
Votre temps de travail	6
Vos droits	7-16
Droits des salariés-es en CDD	17
Vie quotidienne	18-20
Droit syndical dans l'établissement	21-22

Les instances

Les instances à France Travail et leur rôle	23
---------------------------------------------	----

La CGT

Qu'est-ce qu'un syndicat et à quoi sert la CGT	24
Organisation de la CGT France Travail	25-26
Qui contacter à la CGT	27
Bulletin d'adhésion CGT	28

Pour la CGT, France Travail doit s'inscrire pleinement dans la mission de service public de l'emploi

Les services Publics :

Ils répondent aux attentes et besoins des populations et donc à l'intérêt général.

Ce sont des outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Ils doivent avoir pour objectif :

- ✓ La mise en œuvres des droits fondamentaux et constitutionnels : droits à l'éducation et à la formation, la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication.
- ✓ La réalisation effective de ces droits doit, s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : solidarité, égalité, accessibilité à tous les usagers, péréquation tarifaire, complémentarité des activités, satisfaction de l'intérêt général.
- ✓ La gestion des services publics et équipements publics doit être guidé par l'efficacité sociale, environnementale et économique.

France Travail : au cœur du Service Public de l'Emploi

France Travail est un Etablissement public administratif issu de la fusion entre l'ANPE et 30 Assédics, avec des personnels de statut de droit privé (94 % aujourd'hui) et de statut public. Depuis la fusion le personnel recruté est de droit privé et donc régi par le droit du travail, la Convention Collective Nationale (CCN) signé le 21 novembre 2009 et des accords signés au fil des ans.

Ce que pense la CGT France Travail



Pour la CGT la notion de service public s'appuie sur les valeurs et principes fondamentaux républicains issus de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Ce « France Travail » est la création d'un gouvernement qui aura passé son temps à saccager les missions du service public tout comme les droits des privés d'emploi !

Votre prise de poste

Votre contrat de travail

A ce jour, France Travail fait le choix de ne quasiment pas recruter en contrat à durée indéterminée. L'établissement ne propose que des contrats à durée déterminée pour remplacements ou accroissement d'activité. Les contrats proposés peuvent aller de 1 à 18 mois renouvelables selon certaines conditions.

Pôle emploi recrute également des personnes en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en parcours emploi compétences.

Pour rappel la période d'essai peut être renouvelée une fois. Pendant cette période l'employeur ou vous-même pouvez y mettre fin, si c'est à votre initiative cela aura un impact sur vos allocations chômage. Une fois la période d'essai réalisée il devient très difficile de rompre un CDD.

Formation/Tutorat

La formation

Dans le cadre de votre intégration, vous effectuez un parcours de formations obligatoires. Cependant en fonction de la durée de votre contrat ce parcours ne sera pas le même, ainsi les personnes recrutées en contrat court ne feront que quelques modules. Pour l'établissement, ces formations permettent d'acquérir les compétences et les savoirs professionnels nécessaires à la mise en œuvre de ses missions.

Voir page suivante les modules de formations obligatoires.

Tutorat

Le tuteur a pour mission de vous accompagner dans votre parcours d'intégration, il échange régulièrement avec vous, il vérifie les acquis de la formation et leurs mises en œuvre, il vous oriente vers les personnes ressources et fait le lien avec votre supérieur hiérarchique. Un tuteur doit obligatoirement vous être attribué par votre direction locale. Les séances de travail dédiées au tutorat doivent être planifiées. Votre tuteur doit avoir suivi une formation spécifique et avoir au moins 3 ans d'ancienneté.

Liste non exhaustive de modules de formations obligatoires.

- Intégrer Pôle emploi
- Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité
- Prévention et gestion des situations difficiles dans la relation d'accueil-Niveau 1
- Parcours du demandeur d'emploi
- Gestion de la liste
- Informer le demandeur d'emploi _ Indemnisation
- Les fondamentaux de l'entretien
- Identifier et faire face à ses représentations
- Identifier et faire face à ses représentations pour accompagner efficacement
- Les fondamentaux de l'entretien avec le demandeur d'emploi
- Approche compétences
- Socle culturel – Informer le demandeur d'emploi
- Le marché du travail
- Identifier les enjeux pour être acteur de la prévention des fraudes à Pôle emploi
- Comprendre le conseil en évolution professionnelle

Ce que pense la CGT France Travail



La CGT demande l'embauche en CDI dès le 1er contrat par le biais de concours et propose la titularisation des personnels précaires qui le souhaitent.

La formation : un parcours de qualité pour tous les nouveaux recrutés dès l'embauche avec un séquençage entre formation, mise en œuvre sur site et accompagnement du tuteur qui permet d'acquérir l'autonomie suffisante pour exercer son métier. Aucune activité ne doit être exercée sans formation. Nous pensons que la formation des salariés est un droit permettant d'acquérir des qualifications garantissant une évolution de carrière pour tous.

Le tuteur à un rôle fondamental pour la bonne intégration des nouveaux agents, il doit avoir la formation et surtout le temps nécessaire à la réalisation de sa mission.

Votre temps de travail

Horaires Durée du temps de travail

La durée hebdomadaire de référence est fixée à 37h30

La durée journalière de travail est valorisée à 7h30.

Depuis l'accord du 30 septembre 2010, les horaires de travail sont les suivant :

Du lundi/mardi/ jeudi :

Plages variables du matin : 7h45 à 9h

Plages variables du midi : 12h à 14h

Plages variables de l'après-midi : 16h à 18h

Plages fixes : 9h à 12h et 14h à 16h

Mercredi/vendredi:

Plages variables du matin : 7h45 à 9h

Plages variables du midi : 12h à 14h

Plages variables de l'après-midi : 15h30 à 18h

(sauf vendredi fin 17h30)

Rappels important sur l'accord OATT

Afin de tenir compte des différentes contraintes de charge de travail et de continuité de service, une planification sur les activités est réalisée à la 1/2 journée par la hiérarchie.

Elle doit permettre aux agents de bénéficier s'ils le souhaitent de la possibilité de travailler seulement sur les plages fixes au minimum de 2 demi-journées de leur choix par semaine.

Vos droits

Une majorité de vos droits sont garantis par ce qu'on appelle la CCN (Convention Collective Nationale) elle est écrite et négociée entre les syndicats représentatifs et l'employeur. Elle comporte généralement un texte de base, souvent complété par des avenants, des accords ou des annexes.

La convention collective traite, par exemple, des points suivants :

1. Conditions d'emploi
2. Formation professionnelle
3. Conditions de travail
4. Rémunération
5. Garanties sociales des salariés

Elle complète les règles du code du travail aux situations particulières à notre branche d'activité.

Vous pouvez consulter la CCN [ici](#)

La nouvelle classification, en bref :

Elle repose sur **18 métiers**
composé de :



Plus de **100 emplois...**

...répartis dans **3 filières**

hiérarchisées



Dans **10 niveaux avec**
30 échelons successifs.

Vous trouverez ci-après la grille avec les coefficients.
Vous pouvez consulter l'ensemble de la classification [ici](#)

Vos droits

Agent de droit public

Niveaux	1.1		1.2		2.1		2.2		2.3		3.1		3.2		3.3		4	
Echelon	Durée (ans)	INM																
Carrière normale																		
1	1	366	2	366	2	366	2	373	2	419	2	429	2	443	2	460	2	531
2	2	366	2	366	2	366	2	383	2	439	2	449	2	472	2	490	2	562
3	2	366	2	366	2	366	2	402	2	458	2	469	2	502	2	520	2	593
4	2	366	2	366	2	371	2	422	2	478	2	489	2	532	2	550	2	624
5	2	366	2	366	2	376	2	441	2	498	2	509	2	562	2	580	2	655
6	2	366	2	370	2	387	2	461	2	517	2	529	2	592	2	610	2	686
7	2	366	2	373	2	407	2	481	2	537	2	549	2	622	2	640	2	717
8	3	373	2	376	2	421	2	501	2	558	2	569	2	652	2	670	2	748
9	3	374	2	385	2	435	3	531	3	587	3	599	2	682	2	700	2	788
10	3	376	2	405	2	451	3	561	3	617	3	629	3	712	2	730	2	808
11		394	2	423	2	471	3	581	3	637	3	648	3	742	2	760	2	826
12			2	444	3	491	3	601	3	660	3	671		770	2	790		HEA
13			2	468	3	512	3	621		683		694						826
14			3	483		522		641										
15				494														
Carrière exceptionnelle																		
1		409	2	483	2	512	2	581	2	637	2	648	2	712	2	760	1	826
2			2	494	3	522	2	601	2	660	2	671	2	742	2	790		HEA
3				519		542	2	621	2	683	2	694	3	770	2	826		
4						3	641	3	702	2	713	3	803					HEA
5							661		722		733		823					
Carrière fonctionnelle																		
1															2	700		HEA
2															2	790		HEB
3															2	826		
4																HEA		

La DG décide dans le cadre des NOA 2024 avec une mise en application en fin d'année :

- Une nouvelle Prime de Partage de la Valeur 800€ (Cat. ABCD / Cat. 1 et 2).et 500€ (Cat. EFGHI / Cat. 3 et 4) pour les présents payés au 23 décembre
- Une augmentation du taux de Part Variable Individuelle attribué aux établissements pour les agents publics (+30% hors QPV ; +14% en QPV/DROM)

Vos droits

Personnel de droit privé

Catégories	Niveaux	Définition des niveaux de classification	Echelons	Coefficients
Cadres	I	Gérer dans sa globalité et de manière prospective un large périmètre géographique ou fonctionnel, nécessitant une participation active à la définition de la stratégie et la prise de décisions impactant significativement ou durablement l'organisation, les moyens et les résultats	I4 I3 I2 I1	1314 1270 1227 1186
	H	Mettre en œuvre les objectifs stratégiques, décider de l'organisation, de l'allocation des moyens et des ressources pour déployer la stratégie définie sur son champ de responsabilité ; fédérer l'ensemble des acteurs internes/externes autour de l'atteinte des résultats visés, développer et optimiser les réseaux relationnels :	H4 H3 H2 H1	1145 1105 1066 1028
	G	« Définir et mettre en œuvre les actions contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques, en organisant les moyens et les ressources et en mobilisant un réseau d'acteurs/partenaires :	G4 G3 G2 G1	991 955 920 885
	F	- soit par le pilotage d'un ensemble d'activités complexes nécessitant une expertise dans un ou plusieurs domaines d'activités	F4 F3 F2 F1	852 820 789 759
Agents de maîtrise	E	Conduire et coordonner des plans d'actions/missions, et/ou encadrer le travail d'une entité :	E4 E3 E2 E1	730 702 675 648
Techniciens	D	Conduire et coordonner des activités opérationnelles et/ou encadrer une équipe pour améliorer le service :	D4 D3 D2 D1	623 599 576 551
Employés	C	Assurer un service dans le cadre de situations professionnelles variées et complexes et de choisir parmi les moyens mis à disposition ceux à engager ainsi que les méthodes à mettre en œuvre pour y répondre, et coordonner son action avec les interlocuteurs internes/externes en s'adaptant à diversité des situations et des personnes.	C3 C2 C1	528 504 478
	B	Assurer un service par la réalisation d'actions définies en organisant un ensemble d'activités, dans le cadre de procédures de travail existantes et des moyens mis à disposition.	B2 B1	453 426
	A	Assurer un service par la réalisation d'activités relevant de consignes précises, de méthodes ou de procédures simples dans un cadre normé.	A	400

Les différents métiers de France Travail sont positionnés sur un niveau d'entrée et une amplitude de plusieurs niveaux de classification. Ainsi par exemple le métier de conseiller s'étend de C1 à E4.

Nos activités sont, elles, définies dans un autre document : le référentiel des métiers.

Ce que pense la CGT France Travail



La CGT demande que le référentiel des métiers soit basé sur des éléments objectivables et non subjectifs, aujourd'hui il est trop axé sur les savoirs être.

Nous demandons un avancement automatique tous les 3 ans et une reconnaissance réelle des qualifications.

La Rémunération ou salaire.

Le salaire, c'est le paiement de la qualification pour un temps de travail donné et mesuré.

A France Travail votre rémunération est constituée :

Personnels de droit Privé

Du salaire de base : coefficient multiplié par la valeur du point auquel s'ajoute la partie fixe qui est un montant forfaitaire (Point salaire : 3.29 € - Partie fixe : 334.04 €) auquel s'ajoute **la prime d'ancienneté** : prime versée mensuellement aux agents à partir d'un an de présence. Elle est égale à un pourcentage du salaire de base en fonction de la présence au sein de Pôle emploi (Art.14 CCN).

Vous percevez aussi la **prime d'allocation vacances** (Mai et juin) (Art.18 CCN) et la **prime du 13^{ème} mois** (Novembre Décembre) (Art.13 CCN). Vous êtes payé en fin de mois (entre le 22 et 26 du mois).



Personnels statut public

Traitements de Base TB: La rémunération mensuelle correspond à l'Indice Majoré (INM) attaché à un niveau d'emploi et à un échelon, multiplié par la valeur mensuelle du point d'indice de la Fonction Publique.

Vous percevez aussi le

Supplément Familiale de

Traitements (S.F.T), une Prime de Fonction (P.F), une Prime Variable Individualisé (P.V.I), un Complément de Prime Variable Collective annuelle (CPVC), une Prime Variable de Performance Individuelle



Ce que pense la CGT France Travail

Des salaires et traitements inférieurs à l'évolution de l'inflation réduisant le pouvoir de vivre de toutes et tous.

Une Prime sur le Partage de la Valeur (non soumis à cotisation sociale n'ouvre aucun droits sociaux), tout comme celle dite de L'Intéressement/de Performance ou CCV tendent à se substituer à des augmentations pérennes.

La CGT France Travail n'accompagnera pas ces politiques d'individualisation des salaires et des traitements au détriment de toutes et tous.

Fiches pratiques RH [ici](#)

NAO

Chaque année l'établissement se doit d'ouvrir des **Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)** concernant, entre autres, la rémunération des salariés. Depuis 2017, lors de ces négociations, la direction générale refuse toute augmentation générale des salaires. Par effet mécanique cela entraîne une **baisse du pouvoir d'achat et les plus bas niveaux de qualification ont une rémunération de plus en plus proche du smic.**



La Direction générale préférant proposer uniquement des primes ponctuelles et/ou basées sur des résultats à partir d'objectifs à atteindre mesurés par des indicateurs.

Ce que pense la CGT France Travail



Nous parlons plutôt **de salaire socialisé en lieu et place de charges** ou cotisations. Le salaire socialisé est une partie du salaire qui n'est pas versée directement au salarié, mais mutualisée et redistribuée sous forme de prestations (sécurité sociale, pensions de retraites, accident du travail, allocations familiales). C'est ce qui caractérise le système social français solidaire par rapport à d'autres pays.

A la CGT, nous **sommes pour une augmentation générale des salaires** et la reconnaissance de la qualification. Nous ne sommes pas pour un système de rémunération basé sur des primes, celles-ci ne bénéficient pas à l'ensemble du personnels et ne permettent pas toujours le versement du salaire socialisé.

Votre bulletin de salaire qui est dématérialisé contient vos :
(Voir sur l'intranet aussi [ici](#))

1 Fonction, métier,
emploi et coefficient

2 Temps de travail et
éléments composant
la rémunération
brute totale

3 La CSG

4 Cotisations
salariales et
patronales

5 Votre participation
au ticket restaurant
et mutuelle

6 Prélèvement à la
source

7 Net social

Déclaration de prestation sociale
(Prime d'activité CAF)

8 Net à payer

9 Net fiscal (revenus
imposables)

10 Compteurs de
congés

BULLETIN DE PAIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
France Travail

FT NOUVELLE AQUITAINE

N° SIRET: 13000548120174 N° APE: 8410Z
CONVENTION: NATIONALE PERSONNEL
COLLECTIVE: DE POLE EMPLOI

PERIODE D'EMPLOI: DU: 01 JUIN 2024
AU: 30 JUIN 2024
DATE DE PAIEMENT: 30 JUIN 2024
NO DE SECURITE SOCIALE:

NOM DE SALAIRE: /0857.1

VALIDE AU POINT: 5,29
PAIE EN: 30/06/2024
TAUX HORAIRES: 12,41
HORAIRES MENSUELLES:

DESIGNATION	NOOMBRE DU BASE	PART EMPLOIE TAUX DU %	EMPLOIEUR MONTANT	INFORMATIONS JOURNALIRES
SALAIRE DE BASE PRIME D'ANCIENNETE SALAIRE MENS. TOTAL				01-06-2024 AU 30-06-2024 SALAIRE MENSUELLE: 12,41
*REMUNERATION BRUTE: (1)				
SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE				
INVALIDITE SECURE				
PRESTATION MENSUELLE INVALIDITE DECES TI	0630			
COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE TRANCHE 1	0878			
COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE TRANCHE 2				
ACCIDENT DU TRAVAIL/ACCIDENTS PROFESSIONNELLES				
RETRAITE	0600			
SECURITE SOCIALE PLAFOND	0600			
SECURITE SOCIALE PLAFOND	0600			
RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET CGG TRANCHE: (2)	3800			
AUTRES CHARGES DUES PAR L'EMPLOIETEUR: (3)				
CGS DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	6800			
CGS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	2900			
*NET A PAYER: (4)	3790			
TICKETS RESTAURANT: (5)				
NET A PAYER: (6)	3790			
IMPOT SUR LE REVENU: (7)				
TAUX PERSONNALISE				
*AUTRES CHARGES: (8)				
*COTISAT. PATRONALES: (9)				
MONTANT NET SOCIAL: (10)				
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU: (11)				
REVENUS EN EUROS PRELEVEMENT A LA SOURCE TOTAL VERSÉ EMPLOIEUR	DU MOIS	DEPUIS 01-2024	NET A PAYER EN EUROS	VIREMENT
BRUT IMPOTS DROIT D'EXONERATION NATURE NET FISCAL: (12)				
RE/NC EXONERATIONS FISCALES: (13)				
SOLDE CIF: 2,08 SOLDE CP2: 25,00 SOLDE JRTT: SOLDE CET MONTET SOLDE CET M. NOME: BANQUE ICP SOLDE TIE: NOME SOLDE TIE: NOME				
Nous vous recommandons de conserver votre bulletin de paie, sans limitation de durée. Pour davantage d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paie sur www.service-public.fr				
CF J.F. PERIER PAYES DU JRTT SALAIRE DU JOUR GATT SUPPLEMENT				

Le calendrier national de paie

Les dates de paiement des salaires sont identiques pour l'ensemble des agents de France Travail et sont définies annuellement dans le calendrier national de paie.

(Voir sur l'intranet aussi [ici](#))

Vos droits

Titularisation et mobilité

Si vous souhaitez intégrer France Travail en CDI il faut postuler sur la bourse de l'emploi (BDE) nationale et régionale. En effet tous les postes vacants sont diffusés à l'ensemble des personnels de France Travail via cet outil.

Les agents en CDI souhaitant changer de site ou de poste postulent aussi via cet outil.

Vous pouvez faire acte de candidature sur les postes diffusés ou exprimer un souhait de mobilité. La BDE est accessible dans Sirhus. Vous pouvez ensuite créer une alerte courriel (menu : mon Sirhus, mon alerte mobilité).

Si vous souhaitez être aidé dans votre démarche n'hésitez pas à nous contacter.

Les Congés/RTT

Vous avez droit à deux jours et demi ouvrables de congés payés par mois de travail effectif si vous travaillez à temps plein, ou 25 jours de congés pour une année pleine (**du 1^{er} juin au 31 mai**), pour un **agent de droit privé** et pour **un agent sous statut public** il doit les poser **jusqu'au 31 décembre de l'année en cours**.

Vous avez aussi droit à 15 jours de RTT si vous êtes à temps plein, et en fonction de votre situation des jours de fractionnement, des congés exceptionnels... voir dans la CCN [ici](#).

Ces jours de RTT sont dus au fait que nous travaillons 37h30 et non 35h hebdomadaire.



Ce que pense la CGT France Travail



La CGT réclame depuis longtemps l'embauche directe en CDI afin de lutter contre la précarité.

Le **droit aux congés payés acquis en 1936** est une revendication historique de la CGT, initialement de deux semaines elle est depuis 1981 de 5 semaines.

La CGT milite aujourd'hui **pour la réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire**.

Télétravail

Tous les agents ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent demander à télétravailler dès lors que votre activité vous le permet et que vous avez un temps de travail à minima de 50%.

Cette demande est soumise à votre hiérarchie qui vous l'accordera ou non.

La pratique du télétravail est encadrée par un accord qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Voir [ici](#)

Lors des négociations autour de l'accord télétravail la **CGT** a réussi à obtenir par exemple :

Lors des négociations autour de l'accord télétravail la **CGT** a réussi à obtenir par exemple :

- L'exercice des activités professionnelles sur site au moins un jour non fractionnable (sauf cas particulier) par semaine

- Les activités considérées comme du temps de présence sur site (article 2.5.6) : formation, immersion, délégation syndicale

- Des recours étendus en cas d'acceptation partielle de la demande de l'agent, et en cas de modification suite à un examen, en plus du recours suite à refus.

Ce que pense la CGT France Travail



Nous estimons qu'il est **essentiel d'équilibrer télétravail et présence sur son lieu de travail** afin d'éviter l'isolement professionnel, de maintenir et favoriser les collectifs de travail. L'exercice du télétravail nécessite d'être formé pour assurer les activités en autonomie.

L'établissement ne doit pas utiliser comme prétexte le télétravail pour des éventuelles fermetures d'agence, des redimensionnements, des restructurations. De la même manière, le télétravail ne peut être la réponse de l'établissement à la dégradation des conditions de travail sur site.

Vos droits

Congés et absences diverses

Exemple pour un salarié à temps plein :

Congés annuels : 25 jours

- ✓ Un agent peut poser ses congés payés jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

RTT : 15 jours

Les RTT peuvent être prises en ½ journées ou journées entières. Elles sont proratisées en fonctions du temps de travail et du temps de présence en cours d'année.

Elles sont acquises et doivent être prises, sans possibilité de report (sauf accord de la hiérarchie), du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Jours de fractionnement

1,2 ou 3 jours peuvent être accordés selon les situations (dates de congés...).

Repos supplémentaires

5 jours sont attribués sur l'année après consultation du comité d'établissement (ponts « obligatoires » et jours mobiles). Ils peuvent être pris par journée ou ½ journée et sont à poser avant le 31 décembre de l'année en cours.

Autres congés

La convention collective définit des droits pour des événements familiaux (mariage, PACS, adoption, déménagement, décès, maladie de conjoint, parent ou enfant).

Ce que pense la CGT France Travail



Grâce aux batailles menées par la CGT, le gouvernement n'a eu d'autres choix que de modifier le Code du travail pour le mettre en conformité avec le droit de l'Union Européenne **s'agissant de l'acquisition de congés payés en arrêt de maladie.** C'est une immense avancée pour les droits des travailleur·ses !

Les droits des salariés en CDD

Voici le rappel de quelques-uns de vos droits, en sachant que l'accord OATT et la CNN s'imposent à toute note RH ou directive locale.

Salarié en CDD

- ✓ Si vous étiez auparavant demandeur d'emploi, vous pouvez choisir de rester inscrit
- ✓ **Congés payés** : à partir du moment où vous les avez acquis (à compter d'un mois de présence), vous pouvez les poser.
- ✓ **L'accord OATT régional** s'applique en totalité pour les CDD.
- ✓ **Droits aux RTT** : vous avez droits aux RTT et pouvez les poser comme les autres salariés, avant la fin de votre contrat. Toutefois, si pour des raisons de service vous n'avez pas pu les poser avant la fin de votre contrat, ils vous seront payés.
- ✓ **Mutuelle** : vous êtes automatiquement affilié à la mutuelle de l'établissement mais vous pouvez demander une dispense d'affiliation si vous avez déjà une assurance individuelle. Vous pouvez garder le bénéfice de la mutuelle et de la prévoyance au terme de votre contrat si vous êtes demandeur d'emploi bénéficiaire de l'ARE. (portabilité de la mutuelle).
- ✓ **Coefficient** : si vous êtes chargé de l'accompagnement ou de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, vous devez être positionné au coefficient 478 après 6 mois d'ancienneté.

Ce que pense la CGT France Travail



La **CGT** refuse la dégradation des travailleurs réservés aux personnes en situation précaire et demande l'égalité d'accès pour tous aux avantages sociaux

Frais de déplacement

Lors d'un déplacement professionnel (formation, réunion extérieure, Forum...) France Travail peut prendre en charge le déplacement, les frais de repas, d'hébergement et ce en accord avec la hiérarchie, voir sur l'intranet lien [ici](#).

S'il est demandé d'utiliser prioritairement les transports en commun et/ou le co-voiturage. Il demeure possible sous certaines conditions d'utiliser son véhicule personnel.

Mutuelle [ici](#) Prévoyance [ici](#)

En tant que salarié, même sous contrat CDD, vous bénéficiez d'une complémentaire santé obligatoire (Malakoff Humanis). Celle-ci est en partie prise en charge par notre employeur. Il faut faire la demande à votre prise de poste.

Il est aussi possible de refuser, uniquement pour les personnels en CDD la mutuelle obligatoire en remplissant un formulaire.

Vous pouvez adhérer à une surcomplémentaire. (Attention elle n'est effective que l'année suivant l'adhésion). Il existe aussi une possibilité d'aide exceptionnelle avec la mutuelle pour des frais de santé importants ou en cas de difficultés financières. Nous avons également un régime de prévoyance (Mutex) qui assure le versement de prestations aux agents en cas d'incapacité, d'invalidité et de dépendance et à leurs ayants droit, en cas de décès.

Maladie

Lorsqu'un agent est en arrêt maladie ou en accident du travail, France Travail, dans le cadre de la subrogation, maintient votre salaire les 120 premiers jours. En cas d'arrêt de longue durée, une partie de votre salaire est pris en charge par la Mutex.

Ce que pense la CGT France Travail



Nous défendons une sécurité sociale intégrale et une égalité de garanties pour tous. Une sécurité sociale prenant en charge tous les frais de santé à 100% éviterait le recours à des assurances santé privées. En effet ce système induit beaucoup d'inégalité et amène une partie de la population à renoncer aux soins.

ASC (Activité sociales et culturelles) du CSE

Vous pouvez vous et votre famille bénéficier d'aides pour partir en vacances, faire du sport, allez au musée...

Les prestations sont accessibles à tous les agents de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine sous contrat, statuts public et privé (CDI, CDD, CAE, emploi avenir, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, PEC) ainsi qu'aux stagiaires.

Les services civiques, recrutés en 2021, sont quant à eux bénéficiaires d'une prestation spécifique unique et forfaitaire.

Les employeurs ont l'obligation de verser une subvention au CSE calculée sur la masse salariale. C'est la majeure partie de cette subvention qui finance les ASC.

Chaque comité d'établissement choisit comment utiliser cette subvention selon ses orientations.

Vous trouverez les informations [ici](#) Au préalable, prendre contact par mail auprès du CSE :

cse.naquitaine@francetravail.fr pour obtenir vos codes de connexion



Ce que pense la CGT France Travail



La CGT est à l'origine de la création des comités d'entreprise avec pour principe fondateur la **solidarité et l'émancipation**. De notre point de vue les ASC ne doivent pas servir à redistribuer de l'argent mais bien à donner la possibilité à tout le personnel de partir en vacances, pratiquer un sport, aller au théâtre, au musée...

Les ASC, y compris les secours, ne doivent pas, pour la CGT, se substituer aux augmentations des salaires et traitements.

Vie quotidienne

Logement

Il existe à France Travail un dispositif logement qui a pour vocation de faciliter l'accès des agents, aux logements locatifs ou à la propriété, de permettre l'amélioration de l'habitat et d'apporter conseil et assistance en cas de difficultés liées au logement. Il est cependant pour beaucoup de ces dispositifs obligatoires d'être en CDI avec période d'essai validée.

Aide sociale

En cas de difficultés financières, au travail, personnelles, de logement... il est possible de bénéficier de l'écoute et de l'appui d'une assistante sociale. Il existe des permanences par territoire. Voir page de l'intranet [ici](#).

Dossier secours CSE

Cette mesure vous permet de faire face à un accident de la vie (catastrophe naturelle, décès, maladie...) engendrant une difficulté financière imprévue ayant un caractère urgent et imprévisible.

Nous attirons votre attention sur le fait que le secours doit intervenir en dernier lieu, après que toutes les autres voies de recours possibles aient été épuisées. (Epargne personnelle, crédit classique, avance sur salaire, demande anticipée des 13ème et/ou 14ème mois).

Médecin du travail

Il est obligatoire d'effectuer une visite d'information et de prévention à la médecine du travail au plus tard 3 mois après l'embauche, puis au maximum tous les cinq ans (pour la visite périodique). Il est également possible en tant que salarié de demander une visite hors visites obligatoires auprès de la médecine du travail.

Ce que pense la CGT France Travail



La CGT demande que la médecine du travail soit indépendante et développe son rôle de prévention.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale

Les agents peuvent bénéficier d'un congé pour formation syndicale avec maintien du salaire ou traitement dans la limite de 15 jours par ans (art.L3142.7 Code du Travail et CNN).

Ces formations sont mises en place par les organisations syndicales, mais aussi en collaboration avec d'autres organismes (sur les sujets de société ou points particuliers).

Droits d'information

Tout salarié peut choisir d'être abonné aux informations transmises par les organisations syndicales.

En pratique envoyer un mail à

syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr en mentionnant

« Je souhaite m'abonner aux information de la **CGT** »



Droits syndical

Un accord national définit le droit syndical à l'intérieur de France Travail.

Il définit le nombre d'heures allouées à chaque élu, la liberté de circulation des élus, les modalités de remboursement de frais, la prise en compte de ces heures....

A noter : chaque salarié peut bénéficier de 20 jours par an pour représenter le syndicat.

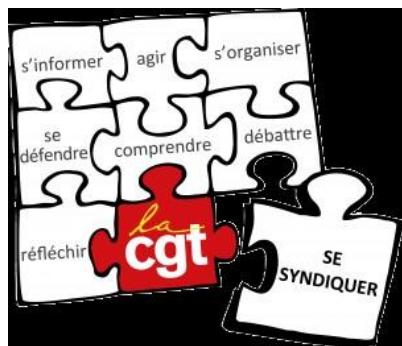
Droits de grève et protection

En France, le droit de grève est un droit fondamental reconnu à chaque salarié et protégé par la Constitution.

La grève est un moyen d'action utilisé par les salariés pour porter des revendications qui n'ont pas été entendues ou satisfaites, ou faire respecter les garanties collectives.

L'exercice du droit de grève est réglementé et ne doit donner lieu à aucune mesure de défaveur en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Seul le salaire ou le traitement correspondant aux heures de grève n'est pas dû.

Toute retenue supplémentaire constitue une sanction financière prohibée.



En pratique : un préavis de grève doit être déposé par une organisation syndicale, mais la hiérarchie ne doit pas exercer de pression sur le salarié, ni lui demander de « prévenir » à l'avance de son intention de faire grève, pas plus qu'elle ne peut l'obliger à saisir le motif sous Horoquartz.

Les instances à France Travail

L'instance représentative à France Travail

A l'issue des élections du 8 novembre 2019, le Comité Social Economique a été mis en place. Cette instance désormais unique regroupe les prérogatives qu'exerçaient les délégués du personnel (DP), les Comités d'Entreprise (CE) et les Comités d'Hygiène, de la Sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Quel est le rôle du CSE ?

Le CSE est désormais la seule instance à être consultée sur tous ces sujets.

Les IRP (instances représentatives du personnel) en 2024 :



Qu'est-ce qu'un syndicat, à quoi ça sert, et la CGT ?

Le rôle

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs afin de défendre ou conquérir de nouveaux droits. Les syndicats ou associations professionnels regroupent des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes au sein ou non de la même entreprise.

La liberté syndicale a été reconnue en France par la loi dite Waldeck-Rousseau de 1884. Le droit d'adhérer à un syndicat et de défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale a été ensuite réaffirmé dans le préambule de la Constitution de 1946 auquel se réfère le préambule de la Constitution de 1958.

Sans les syndicats et notamment la CGT, nous n'aurions pas les congés payés, nous travaillerions encore le dimanche, nos salaires n'auraient pas été augmenté, la sécurité sociale n'aurait pas été créée...

Les syndicats peuvent négocier des accords au sein de leur entreprise ou dans une branche. Ils participent aussi aux négociations avec l'Etat concernant des projets de lois liés au travail (ex : réforme de l'assurance chômage, le télétravail...).

Que porte la CGT ?

La CGT porte des principes universels de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salariés, quel que soit leur statut. La CGT est un syndicat interprofessionnel qui porte un projet de transformation sociale et défend les salariés de tous les secteurs d'activité, de tout statut (CDD, CDI, intermittents, fonctionnaires, privés d'emploi....) et de toutes les catégories professionnelles, de l'ouvrier au cadre.

Se syndiquer, à quoi ça sert ?

Se syndiquer cela permet d'être informer et de mieux connaître ses droits, de rompre l'isolement, d'échanger et débattre avec ses collègues lors de réunions, d'être accompagné en cas de difficultés.

Se syndiquer, c'est aussi construire collectivement des propositions que nous portons et défendons ensuite. **C'est aussi se donner les moyens d'agir ensemble** pour notre quotidien, pour notre travail.

En cas de difficultés qui contacter :

En cas de problèmes vous pouvez contacter un délégué syndical ou un représentant de proximité. Vous trouverez ci-dessous la liste des

Collectif de Coordination Nationale (CCN)

Pierre Athenour (PACA)
Véronique Bleuse (HDF)
Hervé Colas (Centre)
Thomas Domenech (Occitanie)
Loïc Kerdraon (Bretagne)
Dimitri Ledormeur (Normandie)
Olivier Moreau (PACA)
Francine Royon (IDF)

Patrick Berne (ARA)
Guillaume Bourdic (Bretagne)
Laurence Day (Pays de la Loire)
Laurent Dubost (HDF)
Christine Faugeroux (NAQ)
Sophie Leclerc (Normandie)
Brigitte Meyer (IDF)
Yoan Piktoroff (IDF)

Déléguée syndicale centrale (DSC)

Brigitte Meyer

Mon Syndicat CGT France Travail Nouvelle Aquitaine

Organigramme CGT - France travail T - NAQ

SECRÉTARIAT

SECRÉTAIRE GENERAL
Johan Quesnè GDD

SECRÉTAIRE ADJOINTE
Sophie Baillergeau CDDE

TRESORERIE

TRESORIERE
Sandrine Larrieu PF

TRESORIERE ADJOINTE
Hélène Paula CDDE

TRESORIER
2eme ADJOINT
Patrice Castel PRT

COMMISSION EXÉCUTIVE

- Fabienne Lamotte CDDE
- Corinne Small DCS CDDE
- Christine Faugeroux PAG
- Martin Bonnet DR Bordx Analyse Stat
- Hélène Briclot CDDE
- Marc-Eric Dupont CDDE
- Patricia Foraison CDDE

COMMISSION FINANCIÈRE DE CRONTRÔLE

- Martin Bonnet DR Bordx Analyse Statistique
- Hélène Briclot CDDE
- Patricia Foraison CDDE

La liste des personnes et leurs contacts

Nom Prénom	Site	Dominante	Télé	Mail
QUESNE Johan	Tyrosse	GDD	603664128	johan.quesne@francetravail.fr
BAILLERGEAU Sophie	Bergerac	CDDE	611559076	sophie.baillerneau@francetravail.fr
LARRIEU Sandrine	PTF Centre Cenon	PF GDD	615136358	sandrine.larrieu@francetravail.fr
PAULA Hélène	St Astier	CDDE	626821497	helene.paula@francetravail.fr
CASTEL Patrice	La Teste	GDD	601225112	patrice.CASTEL@francetravail.fr
FORAISON Patricia	Cognac	CDDE	634902457	patricia.foraison@francetravail.fr
BRICLOT Hélène	Agen	CDDE	609634090	helene.briclot@francetravail.fr
BONNET Martin	DR Bordeaux	Statistique	556436058	martin.bonnet@francetravail.fr
FAUGEROUX Christine	Poitiers Gd Large	PAG	601221420	c.faugeroux@francetravail.fr
DUPONT Marc Eric	Tyrosse	CDDE	778514641	marc-eric.dupont@francetravail.fr
LAMOTTE Fabienne	Bergerac	CDDE	553235376	fabienne.lamotte@francetravail.fr
SMAIL DA COSTA Corinne	Périgueux	CDDE	601804806	corinne.smail-da-costa-soares@francetravail.fr

Pour nous contacter par téléphone mail ou auprès d'un collègue CGT de ton site...

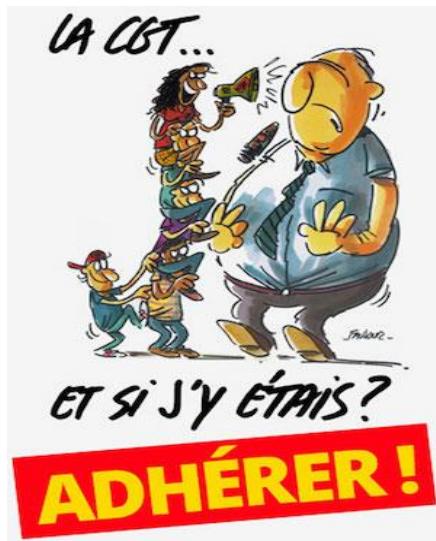
Ne restez pas isolé.



Ce que pense la CGT France Travail

Les délégués syndicaux et/ou les représentants de proximité sont disponibles pour vous accompagner en cas de réclamations individuelles, porter des revendications collectives, ainsi que sur les questions liées à la santé et à la sécurité au travail, les conditions et l'organisation du travail, la qualité de vie au travail.

Placés au plus près des préoccupations des agents, les représentants de proximité prennent en compte les problématiques locales et les portent auprès de l'établissement.



La CGT est là pour vous accompagner, informer, défendre, ne restez jamais seul face à vos interrogations, difficultés : n'hésitez pas à nous contacter au **Coordonnées du syndicat :** syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr

Vous pouvez aussi vous abonner à nos informations en nous envoyant un mail.

Vous pouvez également consulter notre page Facebook



Vous retrouverez de nombreuses informations sur la CGT sur le site de la confédération : <https://www.cgt.fr/>

Ensemble portons les principes de solidarité, fraternité et liberté !



L'AVENIR,
C'EST LE SYNDICALISME !

BULLETIN D'ADHESION CGT FRANCE TRAVAIL NOUVELLE AQUITAINE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

✉ :

Mail :

Agence ou service :

Poste occupé :

✉ :

PRIVE
PUBLIC

COEFFICIENT :
NIVEAU EMPLOI :

Cotisation (1% du salaire net annuel perçu)

Montant timbre mensuel (= cotisation annuelle/12 mois) : €

Par prélèvement automatique (joindre un RIB/RIP)

Périodicité : mensuelle bimestrielle trimestrielle
 semestrielle annuelle

Date d'adhésion :

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant des cotisations payées au cours de l'année précédente.

A renvoyer par mail à : syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr

